Image not found or type unknown

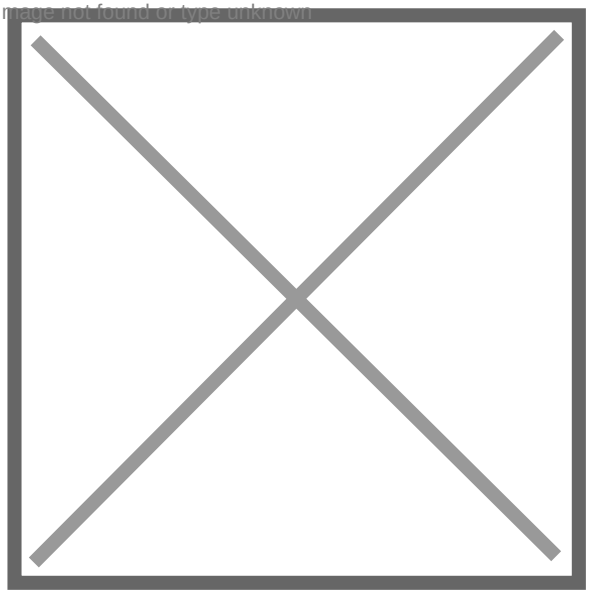

Agression physique devant chez moi

Par **Jenaimarredrlafrance**, le **09/03/2017** à **16:39**

Bonjour,

Je me suis fait agressé par une voisine qui aussi conseilliere syndical dans mon immeuble.

J'ai deja des mains courantes contre elle depuis
Des mois concernant ses accusations en vers moi
Et son harcelement morale.

Aujourd'hui je voulais avoir des explications sur ses agissements
Elle a fermé l'accés a mon immeuble avec des chaines de motos
J'ai deposé plainte contre X mais des voisins m'ont dit que c'est elle.

Elle m'a poussé violament et elle m'a griffé tout le cou comme un chat,
J'ai tout filmé et je n'ai rien fais.

J'ai appelé la police qui m'a dit que tant qu'il n'ya pas de blessure grave en presence des pompiers ils ne peuvent se deplacer et m'ont d'aller voir un medecin.

Que faire s'il vous plait?

Par **Jenaimarredrlafrance**, le **09/03/2017** à **16:40**

Aussi Ai-je besoin d'un avocat?

Merci

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **16:49**

Bonjour,
* aller voir ce médecin afin d'obtenir un certificat médical
* écrire au procureur de la république en exposant les faits comme ici, mains courantes...en précisant que vous disposez d'une vidéo et en citant les noms des témoins afin qu'ils soient auditionnés par les forces de l'ordre;

Par **jacques22**, le **13/03/2017** à **10:47**

Bonjour,

Pourquoi les douleurs extrêmes, notamment sur des blessures ne sont jamais pris en compte par la justice!?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés